Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900203-20251216-1612202510-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
16 Décembre 2025

N°16.12.2025.10

OBJET :

Attribution d'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) : développement d'un équipement sportif de Padel

Date de convocation :
10 Décembre 2025

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	12
Nombre de pouvoirs :	8

Vote :	
Pour :	25
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-cinq, le seize Décembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, Mme LE GALL Laurianne, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, Mme DUMOULIN Murielle, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M AUBIN David.

Etaient absents excusés : M NIHOUARN Raymond, M GUYADER Ronan, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, M GAKIERE Fabrice, M CAM LE NY Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, Mme COURTOIS Sophie, Mme HUGONNET Gwénaëlle, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.

Pouvoirs :
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GUYADER Ronan donne pouvoir à M FEREC Thomas
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette
M CAM-LE NY donne pouvoir à Mme DAO Aurélie
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M LE MEN Bruno
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M ALLAIN Frédéric
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à Mme COCOUAL Marie-Laure
Mme HUGONNET Gwénaëlle donne pouvoir à M AUBIN David

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que lors de sa séance du 22 avril 2025, le conseil municipal avait décidé de retenir l'offre des société SEE YOU SUN et YELLO PADEL concernant la réalisation d'un équipement sportif de padel équipé d'une centrale photovoltaïque, suite à l'analyse des offres reçues dans le cadre de la procédure de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public de la Commune de BRIEC (29510) réalisée en mars 2025.

Cependant, en 22 novembre 2025, les société SEE YOU SUN et YELLO PADEL ont proposé des modifications importantes par rapport à leur offre initiale, afin d'assurer la rentabilité économique du projet compte tenu des nouvelles conditions de rachat de l'électricité produite.
Ces modifications constituent une évolution substantielle de leur proposition initiale. La Ville de BRIEC ne souhaite pas donner suite à ces changements et met donc fin à sa collaboration avec ces sociétés sur ce projet.

Toutefois, le Conseil Municipal réaffirme sa volonté de mettre à disposition des habitants des terrains de padel dans les meilleurs délais. À cette fin, la Ville de BRIEC attribue le dossier et contractualise avec le second candidat, la société YES YES PADEL, ayant présenté une offre concurrente, sans équipement photovoltaïque, lors de la publicité de mars 2025.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission urbanisme travaux aménagement du 1er décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900203-20251216-1612202510-DE

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

1. D'attribuer l'AMI pour « Développement d'un équipement sportif de Padel, site du Complexe Sportif C. BESSON à BRIEC (29510) » à « YES YES PADEL »
2. D'engager un travail avec cette société pour déterminer les conditions d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ou d'un bail emphytéotique en vue de l'installation d'un complexe de terrains de padel, ainsi que tout document afférent à cette décision.
3. Charger le Maire ou son représentant de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le 16 Décembre 2025

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

